

Direction de l'Offre de soins
Pôle Ressources humaines en santé

Dossier suivi par :
Servane CHABROUX VINSON, Conseillère technique et pédagogique régionale
servane.chabroux-vinson@ars.sante.fr

Actualisé le 09 Octobre 2023

**MODALITÉS ENTRÉE PREMIÈRE ANNÉE DE FORMATION PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT
D'INFIRMIER – IFSI
Voie FPC
Rentrée septembre 2024 - février 2025**

DOCUMENT À USAGE DU CANDIDAT

Selon :

- L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier
- L'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- L'instruction N° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants.

Les candidats souhaitant s'inscrire pour les rentrées en IFSI de septembre 2024 ou de février 2025 devront procéder à la procédure de sélection réalisée sur la période octobre 2023 à février 2024

RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION PAR LA VOIE FPC

Candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle relèvent de la formation professionnelle continue (**FPC**) selon le code du travail article L.6311-1.

La date à prendre en compte pour comptabiliser les trois années de cotisation à un régime de protection sociale en France est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.

Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles y compris en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat.

Les critères de voie d'accès à la formation sont dissociés des modalités de prise en charge financière de la formation : La voie d'accès par le statut FPC ne signifie pas que le candidat doit obligatoirement bénéficier d'une prise en charge financière pour sa formation.

Un étudiant entré par la voie d'accès FPC peut être éligible à la convention établie entre l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et la Région Île-de-France ou peut bénéficier d'une prise en charge financière de sa formation par un organisme ou un employeur, ou relever de l'autofinancement de sa formation.

Les critères d'éligibilité des candidats à la subvention régionale et les tarifs de la formation sont disponibles auprès des IFSI.

Des informations supplémentaires sont également consultables sur les sites Internet des IFSI.

Depuis la publication de l'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, les aides-soignants disposant d'une **expérience professionnelle** en cette qualité **d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection** et qui ont été **sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue selon la procédure ci-dessous**, peuvent, à la suite d'un **parcours spécifique de formation de trois mois validé**, intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmier.

Conditions d'éligibilité pour entrer dans le dispositif :

- Expérience professionnelle d'AS variée d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection
- Sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) [Année N ou N-1]
- AS doivent se porter volontaires (engagement écrit) et être retenus par leur employeur à cette fin
- Devront s'acquitter des droits d'inscription de 1^{ère} année
- Détenir l'AFGSU (niveau 2) en cours de validité, si besoin l'actualisation pourra être réalisée avant l'entrée en 2 A.

Le déroulement du dispositif de **formation sur 3 mois à temps plein** met en place les conditions pour réussir le changement de posture (AS vers étudiant en soins infirmiers), capitaliser l'expérience professionnelle et acquérir les connaissances et compétences incontournables d'un étudiant de 1^{ère} année.

Pour être éligibles au parcours spécifique, les **aides-soignants doivent se porter volontaires et être retenus et financés par leur employeur, OPCO ou ANFH** à cette fin. **Les AS inscrits à pôle emploi ou en auto financement ne sont pas éligibles à ce dispositif.**

Objectifs de la formation (3 mois dont 175 heures de stage) :

- Consolider et compléter les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la 2^{ème} année du parcours de formation en soins infirmiers;
- Assimiler les enseignements incontournables de la 1^{ère} année de formation en soins infirmiers;
- Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitaire de niveau licence;
- Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et à un suivi régulier.

La formation des 3 mois pour une entrée en IFSI en septembre 2024, se déroulera d'avril à juin 2024, pour une entrée en IFSI en février 2025, se déroulera d'octobre 2024 à janvier 2025.

A savoir, qu'en cas de congé de maladie, de maternité, de paternité ou d'adoption, le bénéfice du parcours spécifique peut être conservé pendant une année supplémentaire.

Pour information à ce stade de la procédure, les IFSI porteurs du dispositif ne sont pas encore identifiés.

NB : Le parcours spécifique peut être effectué dans l'IFSI où l'aide-soignant a été sélectionné ou dans un autre IFSI engagé dans le dispositif en cas de regroupement.

RAPPEL DE LA COMPOSITION DES ÉPREUVES DE SÉLECTION (art 6 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier)

a) -Une épreuve orale : un entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle comprenant notamment les pièces suivantes : la copie d'une pièce d'identité, les diplôme(s) détenu(s), les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues, un curriculum vitae, une lettre de motivation.

b) - Une épreuve écrite d'une heure comprenant :

1. Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social d'une durée de 30 minutes qui permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
2. Une sous-épreuve de calculs simples d'une durée de 30 minutes.

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20/40.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Une date pour l'ensemble de la région ;

Les dossiers d'inscription sont disponibles dans chaque IFSI ; selon les IFSI, téléchargeables sur le site internet ou à retirer en format papier (consulter le site internet de chaque IFSI).

Le candidat s'inscrit dans un groupement IFSI-U de la manière suivante :

- Le candidat émet 2 vœux dans un même groupement IFSI par ordre de priorité.
- Si le candidat n'émet qu'un seul vœu il devra inscrire aucun pour le vœu n°2 afin de l'inviter à la vigilance.

Le candidat retire le dossier et dépose son dossier d'inscription dans l'IFSI de son vœu n°1.

Le classement des candidats :

- Par ordre de classement par IFSI ;
- Si le candidat obtient une note supérieure à la moyenne mais son classement ne lui octroie pas de place dans l'IFSI de son vœu n°1, il sera affecté dans l'IFSI de son vœu n°2 sous réserve de place disponible.

Le classement ne comporte pas de liste complémentaire. Les places non pourvues par un candidat relevant de la FPC sont réinjectées dans la plateforme Parcoursup.

CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION DANS LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

| | |
|--|---|
| Groupements IFSI-U | <ul style="list-style-type: none"> -Sorbonne Université -Université Paris Cité -Université Paris Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) -Université Paris Saclay -Université Sorbonne Paris Nord (USPN) -Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines (UVSQ) |
| Période d'inscriptions auprès des IFSI | 30 octobre au 11 décembre 2023 |
| Epreuve écrite | <p>Mardi 19 décembre 2023 à 13h30</p> <p>13h30 à 14h : sous-épreuve de rédaction 14h à 14h30 : sous-épreuve de calcul</p> <p>Information aux candidats : Attention : Les convocations pourront être de 1h à 1h30 avant le début des épreuves écrites. Prévoir plus d'une heure en salle après la fin de l'épreuve pour le contrôle des copies, et prévoir du temps en cas d'imprévu et de retard dans les horaires des épreuves.</p> |
| Epreuve orale : entretien | <p>Du 12 décembre 2023 au 20 janvier 2024.</p> <p>L'épreuve orale peut se tenir avant l'épreuve écrite car cette sélection ne comporte pas d'épreuve d'admissibilité.</p> |
| Affichage des résultats de chaque IFSI du groupement dans tous les IFSI | Lundi 12 février 2024 à 14h |
| Confirmation des candidats auprès des IFSI | <p>Au plus tard 5 jours ouvrés après les résultats</p> <p>Donc au plus tard le 19 février 2024</p> |
| Rentrées | <p>Formation dispositif AS vers 2^{ème} année : avril-mai-juin 2024 Formation dispositif AS vers 2^{ème} année : octobre 2024 à janvier 2025</p> <p>Rentrée de septembre : Lundi 2 septembre 2024 (promotion de septembre 2024-2027) Rentrée de février : Lundi 3 février 2025 (promotion de février 2025-2028) .</p> |

| Groupelement IFSI- Université | NOM de l'IFSI | Adresse de l'IFSI | Date de rentrée |
|--|---|--|------------------------|
| Sorbonne Université | IFSI Croix Rouge Française- Paris Didot | 98 rue Didot 75014 Paris | Septembre 2024 |
| | IFSI Campus Picpus AP-HP | 33 Boulevard de Picpus 75571 Paris cedex 12 | Septembre 2024 |
| | IFSI Croix Rouge Française-Mantes la Jolie | 11 boulevard Sully 78200 Mantes-la-Jolie | Septembre 2024 |
| | IFSI Institut Hospitalier Franco-Britannique (IHFB) | CNIT 3- 2 Place de la Défense 92800 Puteaux | Septembre 2024 |
| | IFSI Hôpital Stell | 25 avenue Paul Doumer 92500 Rueil-Malmaison | Septembre 2024 |
| | IFSI Croix Saint-Simon | 44 rue Armand Carel 93100 Montreuil-sous-Bois | Septembre 2024 |
| | IFSI du CHI de Villeneuve-Saint-Georges | 40 Allée de la source 94195 Villeneuve-Saint-Georges | Septembre 2024 |
| | IFSI Fondation Léonie Chaptal | 19 rue Jean Lurçat 95200 Sarcelles | Septembre 2024 |
| | IFSI Tenon AP-HP | 14 rue des Balkans 75020 Paris | Septembre 2024 |
| | IFSI Charles Foix AP-HP | 21 avenue de la République 94205 Ivry sur Seine | Septembre 2024 |
| | IFSI Pitié Salpêtrière AP-HP | 47 boulevard de l'Hôpital 75 651 Paris Cedex 13 | Septembre 2024 |

| Groupe IFSI- Université | NOM de l'IFSI | Adresse de l'IFSI | Date de rentrée |
|--|---|---|------------------------|
| Université Paris Cité | IFSI Beaujon AP-HP | 100 boulevard du Général Leclerc 92100 Clichy | Septembre 2024 |
| | IFSI Paris Croix Saint Simon | Lycée Bergson-Jacquard, 27 rue E. Pailleron, 75019 Paris | Septembre 2024 |
| | IFSI Virginie Olivier du CH Sainte-Anne GHT Paris Psychiatrie et Neurosciences | 1 rue Cabanis 75674 Paris cedex 14 | Septembre 2024 |
| | IFSI des Diaconesses | 95 rue de Reuilly 75571 Paris cedex 12 | Septembre 2024 |
| | IFSI Paris Saint Joseph | 185 rue Raymond Losserand 75674 Paris cedex 14 | Septembre 2024 |
| | IFSI C.A.S.H. de Nanterre GHT Sud Val d'Oise Nord Hauts-de-Seine | 1 à 3 rue du 1er mai 92000 Nanterre | Septembre 2024 |
| | IFSI Hôpitaux de Saint-Maurice Jean-Baptiste Pussin GHT 94 Nord | 12-14 rue du Val d'Osne 94410 Saint Maurice | Septembre 2024 |
| | IFSI Saint Louis AP-HP | 1 Avenue Claude Vellefaux 75475 Paris cedex 10 | Février 2025 |
| | IFSI Bichat-Claude Bernard AP-HP | 133 boulevard Ney 75018 Paris | Septembre 2024 |
| | IFSI Louis Mourier AP-HP | 178 rue des Renouillers 92701 Colombes Cedex | Février 2025 |
| | IFSI Camille Claudel CH Argenteuil GHT Sud Val d'Oise Nord Hauts-de-Seine | 69 rue du Lieutenant-Colonel Prudhon 95107 Argenteuil | Septembre 2024 |
| | IFSI du GH Carnelle Portes de l'Oise GHT NOVO | Route de Noisy "Les Oliviers" 95260 Beaumont sur Oise | Septembre 2024 |
| | IFSI CH René Dubos Pontoise GHT NOVO | 3 Bis avenue de l'Île de France BP 79 95303 Cergy Pontoise Cedex | Septembre 2024 |
| | IFSI Françoise Dolto de l'Hôpital Simone Veil - GH Eaubonne-Montmorency, GHEM | 14 rue de Saint Prix 95602 Eaubonne | Février 2025 |
| IFSI CH de Gonesse, GHT Plaine de France | 2 boulevard du 19 mars 1962, BP 71 95503 Gonesse cedex | Septembre 2024 | |

| Groupe ment IFSI- Université | NOM de l'IFSI | Adresse de l'IFSI | Date de rentrée |
|--|--|--|--------------------------------------|
| Université Paris Est Créteil Val-de- Marne (UPEC) | IFSI du CH du Sud Seine-et-Marne | 80 route de Valvins 77920 Samoisisur-Seine | Septembre 2024 et Février 2025 |
| | IFSI du Grand Hôpital de l'Est Francilien Site de Coulommiers | 28 avenue Victor Hugo 77527 coulommiers | Septembre 2024 |
| | IFSI du Grand Hôpital de l'Est Francilien Site de MEAUX | 17 rue Guillaume Briçonnet 77100 Meaux | Septembre 2024 |
| | IFSI du Grand Hôpital Est Francilien Site de Magny-le-Hongre | 65 rue des Labours 77700 Magny- le-Hongre | Septembre 2024 |
| | IFSI CH Marc Jacquet de Melun | 1 rue de la Fontaine Saint-Liesne 77000 Melun | Septembre 2024 |
| | IFSI du CH de Provins | Route de Chalaute -BP 212 - 77488 Provins Cedex | Septembre 2024 |
| | IFSI Emile Roux AP-HP | 1 Avenue de Verdun 94456 Limeil Brevannes cedex | Février 2025 |
| | IFSI Séraphine de Senlis - CH Les Murets | 17 rue du Général Leclerc 94510 LA Queue en Brie | Septembre 2024 |
| | IFSI Henri Mondor AP-HP | 51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94000 Créteil | Septembre 2024 |

| Groupe IFSI- Université | NOM de l'IFSI | Adresse de l'IFSI | Date de rentrée |
|------------------------------------|--|--|------------------------|
| Université Paris Saclay | IFSI Barthélémy sur Orge (Perray-Vaucluse) | 2 route de Longpont 91700 Sainte Geneviève des bois | Septembre 2024 |
| | IFSI Barthelemy Durand | Avenue du 8 mai 1945 -BP 69 - 91152 Etampes Cedex | Septembre 2024 |
| | IFSI Groupe Hospitalier Nord Essonne | 8 Rue Maurice 91160 Longjumeau | Septembre 2024 |
| | IFSI Antoine Béclère AP-HP | 157 rue de la porte des trivaux 92141 Clamart cedex | Septembre 2024 |
| | IFSI Bicêtre AP-HP | 78 rue du Général Leclerc 94275 le Kremlin Bicêtre cedex | Septembre 2024 |
| | IFSI CH Paul Guiraud | 54 avenue de la République 94806 Villejuif Cedex | Septembre 2024 |
| | IFSI CH Sud-Francilien (CHSF) | 40 avenue Serge Dassault - 91106 Corbeil Essonne | Septembre 2024 |

| Groupe IFSI- Université | NOM de l'IFSI | Adresse de l'IFSI | Date de rentrée |
|---------------------------------------|---|--|------------------------|
| Université Sorbonne Paris Nord (USPN) | IFSI Centre de formation Louise Couvé | 44 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers | Février 2025 |
| | IFSI Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger GHT Grand Paris Nord-Est | Boulevard Robert Ballanger 93600 Aulnay-sous-Bois | Septembre 2024 |
| | IFSI Avicenne – Jean-Verdier AP-HP | Bâtiment l'Européen, 1-3 et 5-7 Promenade Jean Rostand – 93000 Bobigny | Septembre 2024 |
| | IFSI - Institut de Formation Inter hospitalier Théodore Simon (IFITS) | 19 avenue de maison Blanche 93331 Neuilly-sur-Marne cedex | Septembre 2024 |
| | IFSI - Etablissement Public de Santé (EPS) de Ville Evrard | 202 Avenue Jean Jaurès 93332 Cedex Neuilly-sur-Marne | Septembre 2024 |
| | IFSI Centre Hospitalier de Saint-Denis, GHT Plaine de France | 2 Rue du docteur Delafontaine 93200 Saint-Denis | Septembre 2024 |

| Groupement IFSI- Université | NOM de l'IFSI | Adresse de l'IFSI | Date de rentrée |
|--|---|--|------------------------|
| Université Versailles Saint Quentin (UVSQ) | IFSI MGEN de la Verrière | 13 avenue de Montfort - CS 70444 La Verrière 78322 Le Mesnil Saint Denis Cedex | Septembre 2024 |
| | IFSI CHI Meulan-les Mureaux (CHIMM) | 1 rue Baptiste Marcet 78130 Meulan- les-Mureaux | Septembre 2024 |
| | FSI du CH de Rambouillet | 5-7 rue Pierre et Marie Curie 78514 Rambouillet Cedex | Septembre 2024 |
| | IFSI CHI Poissy Saint-Germain | 10 rue du Champ Gaillard, 78300 Poissy | Septembre 2024 |
| | IFSI CH André Mignot (CHAM) de Versailles | 25 Boulevard Saint Antoine 78000 Versailles | Septembre 2024 |
| | IFSI Ambroise Paré AP-HP | 9 avenue Charles de Gaulle 92104 Boulogne Cedex | Septembre 2024 |
| | IFSI Raymond Poincaré AP-HP | 104 boulevard Raymond Poincaré 92380 Garches | Septembre 2024 |
| | IFSI de l'Hôpital Foch | 11 rue Guillaume Lenoir 92150 Suresnes | Septembre 2024 |